

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du lundi 22 mai 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 27
Présents : 17
Pouvoirs : 8
Votants : 25
Date de la convocation :
11 mai 2017

*L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux du mois de mai, à vingt heures,
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Maire, en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 25

Date de la convocation : 11 mai 2017

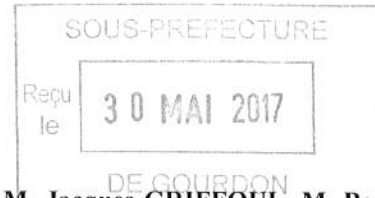
Date d'envoi par courrier électronique : 15 mai 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS (17) : M^{me} Marie-Odile DELCAMP, M. Jacques GRIFFOUL, M. Bernard BOYÉ, M. Michel CAMMAS, M^{me} Nathalie DENIS, M^{me} Delphine SOUBIROUX-MAGREZ, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M^{me} Liliane LEMERCIER, M^{me} Michèle DA SILVA, M. Marc VOIRIN, M. Alain DEJEAN, M. Jean LOUBIÈRES, M^{me} Georgina MURRAY, M. Philippe DELCLAU, M^{me} Sylvie THEULIER, M. Jean-Louis CONSTANT, M^{me} Paola BÉNASTRE, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS (8) ET ÉTAIENT ABSENTES (2) : M. Christian LALANDE (pouvoir n° 1 à M. Marc VOIRIN), M^{me} Nadine SAOUDI (pouvoir n° 1 à M^{me} Liliane LEMERCIER), M^{me} Anne-Marie CHIMIRRI-JUILLAN (absente), M. Daniel THÉBAULT (pouvoir n° 1 à M^{me} Marie-Odile DELCAMP), M^{me} Alexandra CERVELLIN (absente), M^{me} Cécile PAGÈS (pouvoir n° 1 à M. Alain DEJEAN), M. Joris DELPY (pouvoir n° 1 à M. Jacques GRIFFOUL), M^{me} Josiane MARTINEZ-CLAVEL (pouvoir n° 1 à M. Jean-Louis CONSTANT), M^{me} Marie-Claude GUÉRINEAU (pouvoir n° 1 à M^{me} Sylvie THEULIER), M. Lionel BURGER (pouvoir n° 1 à M^{me} Paola BÉNASTRE).

M^{me} Michèle DA SILVA est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

En application de l'article L.2121-15 du *code général des collectivités territoriales*, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.



Diffusion

- ◇ Registre
- ◇ Contrôle de légalité
- ◇ Affichage
- ◇ Dossier :
- ◇ Service du personnel
- ◇ Finances publiques
- ◇ Intéressé (e) s
- ◇ CDG du Lot
- ◇

18 – Tour de ville sud – Validation de la phase projet et lancement de la consultation des entreprises – Avis du conseil municipal

M. Jean-Pierre COUSTEIL expose que :

Par délibération du 21 novembre 2016 le conseil municipal a validé l'avant-projet.

Le projet présenté par la maîtrise d'œuvre reprend, en les précisant, les éléments de l'avant-projet et intègre les observations formulées par le conseil municipal.

Le projet a fait l'objet d'une présentation en comité technique, en comité de pilotage et lors de réunions de travail pour opérer sa mise au point définitive.

Les éléments mis au point sont les suivants :

- Les conditions d'accessibilité et de mise en sécurité des personnes à mobilité réduite sur l'ensemble de l'infrastructure,
- la définition de l'emplacement des parkings à vélos, du parking à motos, des containers à ordures ménagères enterrés et des corbeilles de rue,
- le type de corbeilles de rue avec option de tri des déchets et cendriers,
- la signalétique, comprenant des mâts implantés à chaque porte historique connectant la cité médiévale au tour de ville sud, et indiquant *a minima* la cité historique, l'office de tourisme intercommunal, les toilettes publiques et les parkings,
- le système d'éclairage défini par des mâts d'éclairage doubles sur la rive intérieure, prévoyant les branchements nécessaires pour les illuminations de Noël et des accroches pour kakemono, et des éclairages encastrés de manière verticale (montants des pergolas) et horizontale (marches et murets) sur la rive extérieure,
- le mobilier urbain, les pergolas et mains courantes, et leur emplacement,
- et l'ajout d'une jardinière afin de compléter le traitement de l'escalier menant au parking de la place du Général-du-Gaule.

Le dossier de consultation des entreprises est constitué de 4 lots :

- Lot n° 1: VRD – Gros œuvre
- Lot n° 2: Serrurerie
- Lot n° 3: Espaces verts
- Lot n° 4: Électricité et éclairage

Chaque lot prévoit une tranche optionnelle correspondant à l'espace qui doit être aménagé par la société Crédit agricole et à l'installation d'un deuxième ascenseur pour containers enterrés.

L'ensemble des travaux, tranches optionnelles comprises, sont estimés à 1 424 574,03 euros hors taxe.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, la procédure retenue pour les marchés de travaux pourra être la procédure adaptée.

Il convient :

- * de valider le projet et son estimation financière,
- * de retenir la procédure adaptée pour la passation des marchés de travaux,
- * d'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation et l'autoriser à faire, d'une manière générale, tout ce qui sera nécessaire en ce domaine.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par vingt-trois voix *pour*, une voix *contre* (M^{me} Georgina MURRAY) et une abstention (M. Philippe DELCLAU),

- * valide le projet et son estimation financière,
- * décide de retenir la procédure adaptée pour la passation des marchés de travaux,
- * autorise Madame le Maire à lancer la consultation et l'autoriser à faire, d'une manière générale, tout ce qui sera nécessaire en ce domaine.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme,
le 24 mai 2017.

Le Maire,




Marie-Odile DELCAMP

Le Maire peut certifier sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte,
reçu en Sous-préfecture le : 30 MAI 2017
publié ou notifié le : 30 MAI 2017